

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
COMMUNE DE THÉNEZAY

SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 SEPTEMBRE 2012.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :
13

PRÉSENTS :
12

POUVOIRS : /

VOTANTS :
12

L'AN DEUX MILLE DOUZE,
Le six septembre, à vingt heures trente minutes,

le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de THÉNEZAY, dûment convoqué, s'est réuni à la MAIRIE,
sous la présidence de Madame Véronique CORNUAULT, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 30 août 2012.

PRÉSENTS: Mme CORNUAULT Véronique (Maire), M. PINEAU Jean-Louis, M. PROUST Jacky, Mme DAVault Joëlle,
M. DEJONCKHEERE Thierry (Adjoints), M. LÉON Jean-Jacques, M. PASQUIER Thierry, Mme NOIRAUlt Danielle,
M. SAIvRES Jean-François, M. BAUDOUIN Jean-Paul, Mme PROUST-FLORISSON Gaëlle, M. BOITARD Steeve.

Absente : Mme Angéline BLAIS.

M. Jacky PROUST a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Programme de travaux photovoltaïques : contraction d'un prêt.
- Mise en sécurité, entretien, maintenance et dépannages réseau d'éclairage public : modification de la délibération du 23 juillet 2012 sur l'aspect renouvellement parc éclairage public.
- Reprise de concessions au cimetière communal.
- Acquisition d'un tracteur : résultats examen des offres et prise de décision.
- Demande d'acquisition d'un tronçon de chemin rural (M. Gilles MARTINEAU).
- Demande de subvention formulée par la section U.N.C. (remise en état d'un drapeau).
- Questions et infos diverses : Travaux de voirie rue du Fief Guichard (choix d'entreprise), bilan du programme d'action éducative dans les écoles (année 2011-2012), mise en place d'une enquête publique portant sur les périmètres de protection révisés du captage des sources de Seneuil, etc.
- Comptes-rendus des réunions de commissions, des comités consultatifs et du conseil communautaire.

Madame le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler ou questions à poser, portant sur le compte rendu de la séance du 23 juillet dernier.

Jean-Jacques LÉON , revenant sur le vote des subventions opéré au cours de cette séance du 23 juillet, observe que plusieurs Communes du secteur ont refusé l'attribution de subventions au titre du Fonds de Solidarité Logement, préférant gérer elles-mêmes l'apport des aides auprès des familles.

Aucune autre observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et les Conseillers procèdent à sa signature.

Après avoir sollicité l'autorisation (qui lui est accordée à l'unanimité) d'aborder deux questions supplémentaires au titre des questions diverses (des écritures comptables et une décision à prendre suite à une proposition, reçue ce jour, de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes portant sur un taux applicable à une dernière période de trois années restant à courir sur un prêt multi-périodes contracté en 2002) , Madame le Maire entame la présentation des diverses questions à traiter.

**D 92-1012 : PRÊT MULTI-PÉRIODES CAISSE D'ÉPARGNE POITOU-CHARENTES n ° 8505907
(ex 20200744):CHOIX D'UN TAUX À APPLIQUER POUR LA 3^{ème} PÉRIODE**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la réalisation d'un prêt multi-périodes, intervenue le 20 décembre 2002 auprès de la Caisse d'Épargne Poitou-Charentes, pour un montant de 66.500 € sur une durée de 15 ans (selon contrat n° 20200744).

Ce type de prêt permet une modification des conditions financières au terme des premier et second paliers de 5 ans et de les adapter à la conjoncture financière.

Sachant que ce contrat atteindra la fin de sa 2^{ème} période le 1^{er} novembre 2012, il convient, dès maintenant, d'opérer un choix à appliquer au cours de la 3^{ème} période de 5 ans et ce, en fonction des propositions émises par la Caisse d'Épargne Poitou-Charentes, à savoir :

-Taux fixe Annuel : 3,26 %.

Invité à se prononcer sur l'option qu'il entend retenir, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-retient dès maintenant cette proposition,

-charge Madame le Maire d'informer la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes de cette décision,

-l'autorise à signer tous documents nécessaires.

D 93-2012 : PROGRAMME DE TRAVAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX : FINANCEMENT DES TRAVAUX ET ADOPTION CONVENTION C.R.E.R. (MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE).

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération prise lors de la séance du 23 juillet 2012 en vue du lancement d'un programme de travaux d'installations photovoltaïques, concernant les logements de fonction de la gendarmerie et la salle des fêtes Michel BONNET.

Afin de permettre le financement de cette opération, une consultation a été opérée auprès de plusieurs établissements bancaires et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES a transmis une proposition portant sur un prêt d'un montant de 125 000 euros dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

-Formule à échéances constantes et durée fixe.

-Durée : 15 ans.

-Modalités : intérêts calculés sur la base 360/360, possibilité d'opter pour des échéances constantes ou dégressives, possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, sous réserve du paiement des indemnités financières actuarielles et de gestion, première mise à disposition de fonds devant être effectuée au plus tard dans les 180 jours suivant la date d'édition du contrat, mise à disposition totale des fonds devant être effectuée au plus tard dans les 360 jours suivant la date d'édition du contrat.

-Taux :

-mensuel : 4,36 %

-trimestriel : 4,36 %

-semestriel : 4,73 %

-annuel : 4,73 %

-Frais de dossier : 0,15 % du montant emprunté avec un minimum de 150 euros.

-Parts sociales : néant.

Par ailleurs, le C.R.E.R. Poitou-Charentes venant de transmettre une nouvelle convention liée à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce programme de travaux (mission présentant un montant de 4.664,40 euros T.T.C.), il convient d'adopter cette convention en vue de sa signature.

Suite à cet exposé et après avoir pris connaissance des nouveaux comptes prévisionnels de résultats que le C.R.E.R. a établis au vu du taux bancaire actuellement connu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-retient l'offre de prêt transmise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel CHARENTE MARITIME DEUX-SÈVRES, pour un montant de 125 000 euros, aux conditions précédemment indiquées et en retenant le taux trimestriel de 4,36 %,

-autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires et notamment le contrat de prêt qui sera transmis par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES,

-adopte, en l'intégralité de ses dispositions, la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage établie par le C.R.E.R. Poitou-Charentes et autorise Madame le Maire à signer ce document.

(A noter que le montant du prêt pourra être réduit à la demande de la Commune).

D 94-2012 : ÉCLAIRAGE PULIC : MISE EN SÉCURITÉ – ENTRETIEN – MAINTENANCE ET DÉPANNAGES RENOUVELLEMENT DU PARC.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération prise au cours de la séance du 23 juillet dernier dans le cadre de la mise en sécurité, de l'entretien, de la maintenance et des dépannages sur le réseau d'éclairage public, délibération ainsi formulée :

« Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-Retient l'offre (IRIS) présentée par SÉOLIS, dans le cadre de la mise en sécurité, de l'entretien, de la maintenance et des dépannages à assurer sur le réseau d'éclairage public de la Commune, offre présentant les options suivantes :

**Mise en sécurité du parc : montant total de la prestation : 14.675,81 € T.T.C.*

**Entretien, maintenance et dépannages : 24.867,09 € T.T.C. (contrat sur 3 ans) et accompagnement pour études de projets de travaux d'éclairage public avec possibilité de maîtrise d'œuvre assurée par SÉOLIS (si la maîtrise d'œuvre n'est pas confiée à SÉOLIS, l'étude est facturée à raison de 800,00 € H.T. pour un projet comportant 1 à 5 points lumineux et 1.500,00 € HT pour un projet comportant plus de 5 points lumineux).*

**Renouvellement parc éclairage public : 23.303,00 € T.T.C. et déduction d'une somme de 3.350,83 € T.T.C. sur le contrat de maintenance (et avec, sous réserve de confirmation d'accord de la part de SÉOLIS, fractionnement de la dépense sur 3 ans).*

-Prend acte des subventions que le SIEDS accorde dans le cadre du financement de certaines dépenses :

**Aide apportée pour les travaux de sécurisation des réseaux d'éclairage public dans le cadre du programme de projet de mandat communal, à raison de 70 % pour un plafond de dépense fixé à 20.000 € H.T.*

**Aide apportée dans le cadre du renouvellement du parc d'éclairage public, à hauteur de 70 € par lanterne.*

*-Autorise Madame le Maire à signer le marché correspondant et lui confie le soin de déposer, auprès du SIEDS, toute demande d'aide financière à laquelle la Commune peut prétendre,
-Rappelle que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice 2012 ».*

S'agissant toutefois du renouvellement du parc d'éclairage public, Madame le Maire informe le Conseil municipal que SÉOLIS vient de faire savoir qu'il ne pouvait accorder l'étalement de la dépense correspondante sur trois années.

Considérant cette modification, Madame le Maire invite le Conseil municipal à préciser s'il maintient son choix en acceptant le financement intégral et immédiat de la charge correspondante ou s'il refuse cette option « renouvellement du parc d'éclairage public » figurant dans l'offre de SÉOLIS.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

-maintient son choix porté sur l'option « renouvellement du parc d'éclairage public » et accepte les conditions de financement indiquées par SÉOLIS,
-précise que l'ensemble des autres dispositions figurant dans la délibération du 23 juillet 2012 restent inchangées.

D 95-2012 : RÉTROCESSIONS DE CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL :

Rappelant sa décision prise au cours de la séance du 20 juin 2012 en cas de rétrocessions, à la Commune, de concessions temporaires caves-urnes et cases du columbarium et rappelant également les conditions arrêtées pour le calcul des sommes dues au titre de ces rétrocessions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'une règle identique sera appliquée en cas de rétrocessions, à la Commune, de concessions temporaires au cimetière communal.

Le Conseil municipal observe toutefois que les demandes de rétrocession portant les concessions perpétuelles donneront lieu à un examen au cas par cas.

D 96-2012 : ACQUISITION D'UN TRACTEUR NEUF (SERVICES TECHNIQUES VOIRIE)

Madame le Maire et Jacky PROUST, adjoint chargé de la voirie, rappellent au Conseil municipal la consultation lancée en vue de l'acquisition d'un tracteur neuf par la Commune.

L'étude des quatre offres transmises ainsi que les entretiens qui ont eu lieu lundi dernier, 3 septembre, avec deux concessionnaires (Ets QUITTÉ et Ets GOICHON), en présence des membres du comité consultatif voirie-espaces verts, ont laissé apparaître que l'offre présentée par les Ets GOICHON répondait le mieux, tous critères réunis (y compris le financement associé à l'opération), aux attentes de la Commune.

Suite à cet exposé et après une présentation détaillée de l'offre transmise par les Ets GOICHON, Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et par vote à bulletin secret dont les résultats sont les suivants :

12 votants : 8 voix POUR – 1 voix CONTRE – 3 bulletins nuls,

-Retient l'offre remise par la Sté GOICHON – Espace Motoculture – 1, rue du Boisseau – 79200 LE TALLUD, à savoir : Fourniture d'un tracteur neuf « John DEERE » 5080 M 4 RM MANHEIM – chargeur 583 – benne à fond ouvrant – lève palette et lame neige pour un coût total de 60.996,00 € T.T.C., avec reprise de l'ancien tracteur communal RENAULT pour un montant net de 4.996,00 €,

-Retient également l'offre de financement associée à cette opération, en partenariat avec JOHN DEERE FINANCIEL, pour un crédit d'un montant de 60.996,00 euros, financé sur cinq annuités.

-Autorise Madame le Maire à signer tous documents et contrats liés à cette acquisition et au financement afférent.

-Rappelle que les crédits nécessaires ont été inscrits au compte 21571 du budget principal de l'exercice 2012.

D 97-2012 : DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TRONÇON DE CHEMIN RURAL (M. GILLES MARTINEAU)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa réflexion menée au cours de sa dernière séance (le 23 juillet) dans le cadre d'une demande d'acquisition d'un tronçon de chemin rural (dit de la Maisonneau à la Jarrie) formulée par Monsieur Gilles MARTINEAU, domicilié à THÉNEZAY, lieudit « Toucheronde ».

Comme prévu, des recherches ont été opérées à propos d'un tracé de chemin (apparaissant sur d'anciens plans et n'y figurant plus à l'heure actuelle) conduisant ce tronçon jusqu'au chemin rural dit de la Jarrie à la R.D. 137 et il semblerait (sous réserves) que ce chemin ait été, autrefois, un chemin privé, disparu depuis lors, à l'occasion d'une réunion de parcelles.

Invité à examiner, de nouveau, la demande de M. Gilles MARTINEAU, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Émet un accord de principe en vue de la cession de ce tronçon de chemin rural (sous réserve d'appréciation des éventuelles observations qui pourront être formulées lors de l'enquête publique qui devra être lancée).

-Dit que les conditions générales de cette cession seront les suivantes :

Cession sur la base de 0,40 €/m², prise en charge des honoraires de géomètre et des frais d'actes notariés par le demandeur.

-Confie à Madame le Maire le soin de prendre toutes dispositions en vue de l'organisation d'une enquête publique dès que Monsieur Gilles MARTINEAU aura fait connaître son acceptation des conditions générales de cession venant d'être définies.

-Autorise Madame le Maire à signer tous documents et actes nécessaires.

(A noter l'information apportée par Jean-Jacques LÉON, à savoir la réticence confirmée de la part de Monsieur Marcel GRASSIN pour cette cession, ainsi que celle de Madame Béatrice MARQUIS, exploitante et utilisatrice de cette voie).

D 98-2012 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SECTION U.N.C. THÉNEZAY-AUBIGNY-PRESSIGNY (ACQUISITION D'UN DRAPEAU CANTONAL DÉPORTÉS – S.T.O.)

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention qui lui est adressée par la section U.N.C. THÉNEZAY-AUBIGNY-PRESSIGNY (aux termes d'une correspondance en date du 6 août 2012) pour participation aux frais d'achat d'un drapeau cantonal des déportés et STO (Le coût de ce drapeau s'élevant à 923,00 €) et elle précise que le Département vient également d'être sollicité pour participation au financement de cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-émet un accord de principe unanime pour l'attribution d'une subvention de la Commune de THÉNEZAY à la section U.N.C. THÉNEZAY-AUBIGNY-PRESSIGNY dans le cadre du financement de l'achat d'un drapeau cantonal Déportés et STO et précise qu'il se prononcera sur le montant de cette subvention dès que le Département aura fait connaître sa décision.

D 99-2012 : ÉCRITURES COMPTABLES

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal décide de réaliser les opérations comptables ci-après détaillées :

1° - Virements de crédits (Opérations d'ordre – Budget principal Exercice 2012 :

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Autres bâtiments publics	21/21318	765,00		
Autres installations, matériel & outillage techniques :			21/2158	765,00
- achat meuleuse = 234,42 € et compresseur = 564,13 €				
		765,00		765,00

2° - Vote de crédits supplémentaires (Opérations d'ordre) – Budget principal Exercice 2012 :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
042/72 2	Travaux en régie : installation portes-fenêtres REFECTOIRE E.G.R.		8.495,95
023	Virement à la section d'investissement	8.495,95	
021	Virement de la section de fonctionnement		8.495,95
040/21312	Travx régie : REFECTOIRE E.G.R.		
	TOTAL ÉGAL.....	8.495,95	16.991,90

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
042/722	Travx en régie : Installation porte-fenêtre local "ADMR"		721,73
023	Virement à la section d'investissement	721,73	
021	Virement de la section de fonctionnement		721,73
040/21318	Travx régie : Installation porte-fenêtre local A.D.M.R.	721,73	
	TOTAL ÉGAL.....	1.443,46	1.443,46

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES :

Madame le Maire apporte les informations suivantes :

-Travaux de voirie dans la rue du Fief Guichard : Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour ce programme de travaux et que deux offres ont été remises en Mairie (entreprises M'RY et COLAS). Le choix s'est porté sur l'offre de la Sté COLAS et les travaux, d'une durée d'une journée, seront très probablement réalisés mercredi prochain, 12 septembre.

-Bilan des actions éducatives locales – année 2011-2012 : ce bilan laisse apparaître une dépense totale de 4.986,37 € (conforme, à un euro près, au prévisionnel) et donc, une réalisation intégrale du programme défini pour chacun des établissements scolaires.

-Mise en place d'une enquête publique des périmètres de protection révisés du captage des sources de SENEUIL : THÉNEZAY, bien que non désignée comme lieu d'enquête, est concerné par le projet et le dossier soumis à enquête vient de parvenir en Mairie pour mise à disposition auprès du public (l'enquête devant se dérouler du 17 septembre au 16 octobre 2012, inclus).

-Infos rentrée scolaire 2012-2013 :

En cette rentrée, venant d'avoir lieu mardi dernier, 4 septembre, les effectifs d'enfants recensés auprès des établissements scolaires locaux sont les suivants :

- école primaire Germain RALLON : 63 élèves
- école maternelle augustine FOUILLÉE : 37 élèves
- école Marie-Antoine :
- *classes du primaire : 53 élèves

*section maternelle : 23 élèves

-collège : 181 élèves.

On observe, du côté écoles maternelles et primaires, une baisse des effectifs d'enfants, depuis plusieurs années.

Par ailleurs, un ensemble de travaux ont été opérés dans les locaux scolaires du primaire, durant la période des vacances : rénovation d'une classe (il ne reste plus, désormais, qu'une seule classe avec moquettes murales), remplacement de fenêtres. Les enseignants ont exprimé leur satisfaction.

Du côté école maternelle, des peintures et une pose de carrelage ont été réalisés (celle prévue pour les sanitaires a été reportée aux prochaines vacances de la Toussaint).

En ce qui concerne les équipes enseignantes, un nouveau Directeur (M. Stan PORNIN) et une nouvelle enseignante viennent d'être nommés auprès du primaire et le remplacement de Mme Charlotte HUCHET, directrice de l'école maternelle (en congé parental) sera assuré jusqu'en février prochain.

A noter également, la récente visite opérée par le service France Domaine pour l'évaluation des bâtiments scolaires et ce, dans l'éventuelle perspective d'un transfert de la compétence scolaire à la future entité territoriale en voie de constitution.

-Inaugurations des attributions d'appellations à plusieurs salles et sites communaux : la cérémonie, initialement prévue le 15 septembre (coïncidant avec la Journée des associations) a été reportée à une date restant à définir, avant la fin de cette année.

- Départs à la Brigade de Gendarmerie : Madame Virginie GUIRAUDET et Monsieur Nicolas RIEUX, gendarmes affectés auprès de la brigade de THÉNEZAY depuis six ans, seront prochainement nommés à POITIERS et on ignore si leur remplacement sera assuré à THÉNEZAY.

-Exposition « Cabinet de curiosités » organisée par le Conseil Général : le vernissage de cette exposition, qui se tient, jusqu'au 22 septembre prochain, dans les locaux du Conseil Général (dans l'ancienne salle de manège de la caserne DU GUESCLIN) a eu lieu cet après midi et parmi les objets exposés (dont certains, très insolites), on remarque la présence du buste de Saint Bruno, trouvé au Presbytère de THÉNEZAY.

-Cours de l'école intercantonale de musique : les cours, transférés dans les locaux du centre médico social, vont reprendre, très prochainement.

-Conseil d'administration du Collège : ce dernier recherche une personne qualifiée et disponible pour intégrer le Conseil et participer aux prises de décisions de l'établissement.

-Initiation à l'informatique : les formations redémarrent très prochainement.

Quelques dates à retenir proposées par Madame le Maire:

-11 septembre: réunion du conseil communautaire à THÉNEZAY.

-12 septembre: consultation sur l'école par le Conseil Général et l'Éducation Nationale.

-15 septembre: visite du site de "Mollets", Journée du Patrimoine et Journée des Associations.

-21 septembre: rencontre de tous les Maires du Canton avec le SDIS 79 sur le thème du projet de construction d'un nouveau centre de secours à THÉNEZAY (visite des actuels locaux thénezéens et réunion , le matin, suivis, l'après-midi, d'une visite des locaux du nouveau centre construit à L'ABSIE).

-25 septembre: réunion d'information (à 20h 30, à la Salle Rondier) sur le Wi-max.

-4 octobre (à 20h, à LA PEYRATTE): réunion sur le SCOT.

-5 octobre: goûter annuel des Aînés à la salle Michel BONNET et conférence annuelle économique de la Communauté de Communes, à 18h, à LA PEYRATTE.

Avant de mettre fin à la séance, Madame le Maire demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des questions à évoquer ou à poser.

-Gaëlle PROUST-FLORISSON signale la présence de nombreux rats, à l'heure actuelle, à Puysan. Un constat semblable est effectué en centre bourg. Une dératisation des réseaux assainissement va être demandée au Syndicat des Eaux de la Gâtine.

-Thierry PASQUIER interroge Madame le Maire sur l'évolution du projet "Espace santé". Cette dernière signale qu'elle a prévu d'aborder la question lors de la prochaine séance, ne cachant pas sa déception de voir ce projet stagner depuis un certain temps déjà.

-Jean-Jacques LÉON, évoquant un désordre dont il a récemment été témoin (un encombrement de la voirie, au carrefour rue Saint Honoré – rue de Breteigne, dû à un dépôt de vêtements et d'objets divers par une famille domiciliée dans ce secteur et créant quelques problèmes) exprime son mécontentement et son inquiétude face aux difficultés permanentes qu'un ensemble de familles marginales créent, depuis un certain temps déjà, en centre bourg. Il suggère, face au laisser-aller, au manque de bonne volonté et de civisme dont ces dernières font preuve, que le C.C.A.S. et la banque alimentaire ne leur accordent plus d'aide. Il regrette, de plus, de ne pas être tenu au courant des problèmes que ces familles provoquent et suggère la mise en place d'un groupe de travail composé d'élus, services sociaux, gendarmerie et autres partenaires, pour la définition d'une action qui permettrait, peut-être, de maîtriser la situation.

Madame le Maire, faisant observer à Jean-Jacques LÉON que s'il entendait orienter les décisions du C.C.A.S. il n'aurait pas dû le quitter, rappelle que la gestion de ce type de situation fait partie du lot quotidien et nécessite des interventions incessantes de sa part que ce soit pour gérer des problèmes comportementaux, des nuisances, des manifestations d'incivisme, des situations de détresse ou autres difficultés (et Jean-Louis PINEAU évoquant, de son côté, des situations semblables, diurnes et nocturnes, au cours desquelles il vient d'être amené à intervenir, courant août), observe que l'on doit toutefois veiller à ne pas stigmatiser ces familles. Par ailleurs, ne plus leur accorder d'aide alimentaire s'avère difficile du fait de la présence de jeunes enfants.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 heures.